

AVIS

AVIS n°1

- **Relations hiérarchiques et positionnement IEN**

Le CHSCT de la Dordogne demande à ce que les IEN adoptent une méthode de communication et une posture bienveillantes des personnels et de leur travail. Cela doit passer par des paroles aisées garantissant d'une confiance mutuelle et d'un climat

AVIS n°2

- **Expression de besoins de formation**

Le CHSCT de la Dordogne demande à ce que des formations dédiées aux problématiques de l'inclusion et des élèves à besoins éducatifs particuliers soient proposées aux personnels. Ces formations doivent être incluses dans le plan de formation et

AVIS n°3

- **Temps dédié : moyens, maître.sse en plus**

Le CHSCT de la Dordogne demande à ce que des moyens d'enseignement supplémentaires puissent être affectés à temps plein sur l'école afin que les collègues puissent travailler en binôme sur les questions d'inclusion et des élèves REP

AVIS n°4

- **Dispositif ULIS : clarification des missions, fluidité de la communication**

Le CHSCT de la Dordogne demande une information sur les missions des dispositifs ULIS à destination de tous les personnels afin de permettre une collaboration fluide entre les différents personnels qui interviennent auprès des élèves. Cela

AVIS n°5

- **AESH**

Le CHSCT de la Dordogne demande à ce que l'affectation, l'emploi du temps et l'organisation du travail des AESH puisse tenir compte des besoins des élèves et de l'équipe. La stabilisation des personnels AESH dans leur affectation est à prioriser

AVIS n°6

- **Coordinatrice REP et aide pédagogique à la direction**

Le CHSCT de la Dordogne demande à ce que le 1/2 poste d'aide pédagogique à la direction d'école soit pérennisé lors des opérations de répartition des moyens. Les caractéristiques de l'école, notamment du point de vue de la taille et du public

AVIS n°7

- **Avis sur le bâtimentaire**

La qualité de vie à l'École demande une attention particulière des espaces communs, une adaptation du bâti scolaire au dérèglement climatique notamment; L'ensemble des acteurs (propriétaires, représentants des usagers, acteurs de la prévention) doivent être associés pour proposer des mesures concrètes à mettre en oeuvre. Cela suppose :

AVIS n°8

- **Avis sur les places en ESMS**

L'école d'aujourd'hui doit relever le défi de l'inclusion scolaire. Cependant, il arrive que la réponse à certaines

REPONSES

AVIS n°1

- **Relations hiérarchiques et positionnement IEN**

Une communication de Madame la DASEN a été faite en conseil d'IEI dans ce sens

AVIS n°2

- **Expression de besoins de formation**

La mise en place de l'école académique de la formation continue devrait permettre un accès à ces formations.

AVIS n°3

- **Temps dédié : moyens, maître.sse en plus**

La circonscription de l'école inclusive peut être sollicitée en tant que de besoin

AVIS n°4

- **Dispositif ULIS : clarification des missions, fluidité de la communication**

La circonscription de l'école inclusive demeure en appui pour toutes les questions relatives à l'inclusion scolaire.

AVIS n°5

- **AESH**

Le pilotage pédagogique des PIAL permettra de répondre à ce besoin de stabilité

AVIS n°6

- **Coordinatrice REP et aide pédagogique à la direction**

Le 1/2 poste d'aide pédagogique à la direction de l'école a été maintenu pour l'année scolaire 2022/2023

AVIS n°7

- **Avis sur le bâtimentaire**

La mairie de Terrasson a confirmé vouloir associer l'éducation nationale dans le cadre de ce projet de rénovation.

Il a toutefois été rappelé que le début de ces travaux ne s'inscrit qu'à l'horizon fin 2024 - début 2025

AVIS n°8

- **Avis sur les places en ESMS**

Un travail conjoint avec l'ARS est mené au niveau académique sur cette thématique